



L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

**RÉPARER UN TORT HISTORIQUE : CRÉATION D'UNE STRATÉGIE D'HABITATION  
DISTINCTE POUR AUTOCHTONES DES MILIEUX URBAINS ET RURAUX**

**Octobre 2016**

Il ne fait aucun doute que les populations autochtones urbaines et rurales du Canada doivent relever des défis de logement uniques. L'itinérance, les besoins impérieux en matière de logement, la discrimination domiciliaire et l'absence d'une offre abordable sont tous plus élevés chez les collectivités autochtones urbaines et rurales que chez celles non autochtones. Pourtant, la diffusion du rapport de la Commission de vérité et réconciliation en 2015, et l'ouverture exprimée par le gouvernement fédéral de renouveler un lien de nation à nation avec les peuples autochtones, fondé sur une reconnaissance des droits, un respect, une coopération et un partenariat, a créé une occasion de combler sérieusement les besoins de logement criants auxquels sont confrontées les populations autochtones urbaines et rurales du Canada.

Comme composante fondamentale d'une stratégie nationale en matière d'habitation, l'ACHRU et son Caucus autochtone demandent la création d'une stratégie d'habitation autochtone distincte. Cette stratégie reposerait sur les principes et recommandations suivants :

- *Accorder une allocation distincte et proportionnelle des fonds d'habitation éventuels aux logements autochtones des milieux urbains / ruraux* : Les futurs programmes d'habitation à capital financé par l'État, notamment les programmes visant l'élargissement du stock de logements existants ou le renouvellement / la remise en état du stock existant, devraient compter une formule distincte de financement des allocations destinées aux pourvoyeurs autochtones urbains / ruraux, proportionnelle à leur part de la demande ou du besoin en logements.
- *Créer une fiducie de logement autochtone urbain / rural permanente* : Étant donné les défis disproportionnés auxquels sont confrontés les pourvoyeurs de logements autochtones urbains / ruraux, le Caucus autochtone de l'ACHRU appuie la recommandation formulée dans le rapport de l'Association nationale du logement autochtone de 2009 visant à créer une fiducie permanente et autonome pour Autochtones hors-réserves qui offrirait des fonds dédiés permettant de répondre aux besoins financiers et opérationnels.
- *Augmenter le financement aux organismes de services de soutien aux Autochtones urbains / ruraux* : Compte tenu des besoins uniques en matière de culture, de santé, d'éducation et de services sociaux chez les populations autochtones urbaines / rurales, surtout chez les personnes issues des réserves, le Caucus autochtone de l'ACHRU recommande que le gouvernement fédéral augmente le financement aux organismes de services aux Autochtones urbains / ruraux pour que davantage de services sociaux et autres puissent être accessibles aux populations autochtones urbaines / rurales.
- *Consulter les représentants autochtones préalablement aux futures rencontres entre les ministres du Logement* : Préalablement à toute rencontre éventuelle des ministres du Logement, les représentants du secteur du logement autochtone urbain / rural doivent faire l'objet de consultations à propos du contenu de la rencontre, et recevoir de préférence une invitation à y participer. Pareilles formes de participation devraient s'étendre aux rencontres des hauts fonctionnaires de l'habitation aussi.


- *Respecter le jugement Daniels dans le cadre de la politique d'habitation éventuelle* : Le gouvernement fédéral doit respecter le jugement de la Cour suprême du 14 avril 2016 rendu dans l'affaire Daniels qui confirmait les responsabilités fiduciaires du gouvernement fédéral à l'endroit des Métis et des Indiens non inscrits, surtout en ce qui a trait à l'habitation.
- *Dédier un siège du conseil d'administration de la SCHL à un représentant autochtone* : Compte tenu de l'importance primordiale de la SCHL dans la détermination et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'habitation, le Caucus autochtone de l'ACHRU recommande qu'un siège au conseil d'administration de la SCHL soit dédié à un représentant autochtone hors-réserve. Des discussions sur un processus de sélection de l'heureux candidat à ce siège devraient avoir lieu avec le Caucus autochtone de l'ACHRU et les autres principales parties prenantes.
- *Ajouter à la mise en œuvre du rapport de la Commission de vérité et réconciliation* : Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation 2015 est un rapport-phare qui visait à soulager les doléances de longue date des populations autochtones du Canada. Le rapport contenait 94 appels à l'action pour « corriger les conséquences des pensionnats et faire avancer le processus de réconciliation au Canada ». Les recommandations contenues dans cette section, et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'habitation en général, devraient ajouter et se rattacher aux appels à l'action contenues dans le rapport définitif de la Commission de vérité et réconciliation du Canada 2015.



75 Albert Street, Suite 902  
Ottawa, ON, K1P 5E7

(613) 594-3007  
(613) 594-9596

[www.chra-achru.ca](http://www.chra-achru.ca)  
[info@chra-achru.ca](mailto:info@chra-achru.ca)

 @CHRA\_ACHRU